



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

ECE/TIM/89
29 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITE DU BOIS

RAPPORT DU COMITE SUR SA CINQUANTE-CINQUIEME SESSION
(6-9 octobre 1997)

Faits saillants de la cinquante-cinquième session du Comité du bois

- Le Comité a examiné la mise en oeuvre du Plan d'action de la CEE et a décidé de donner suite aux demandes de la Commission (par. 7 à 9);
- Le Comité a examiné les activités qu'il menait en faveur d'une gestion durable des forêts, question à laquelle il avait accordé le rang de priorité le plus élevé. Il a été informé de l'état des préparatifs de la Conférence ministérielle de Lisbonne et des conclusions de la première réunion du Forum international sur les forêts. Il a jugé que ces travaux devraient se poursuivre selon les indications données dans le document TIM/1997/4 (par. 12);
- Le thème spécial de la session était intitulé "Les marchés des produits forestiers certifiés". A la lumière du débat, le Comité a décidé de s'attaquer aux questions de certification dans le cadre de son programme de travail (par. 10 et 16);
- Le Comité a fait le point sur la préparation de l'Analyse 2000 et a invité instamment les pays à fournir à leurs correspondants nationaux les informations requises ainsi qu'un appui politique et financier suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche (par. 19 à 22);
- Le Comité a examiné ses activités (par. 13 à 34) et a approuvé son programme de travail pour la période 1998-2002, l'ordre de priorité des éléments de programme (annexe I) et le calendrier provisoire de ses réunions (annexe II).

Introduction

1. Le Comité du bois de la CEE a tenu sa cinquante-cinquième session à Genève, du 6 au 9 octobre 1997. Y ont participé des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. Ont également participé à la session des représentants de la Commission européenne.

3. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Banque mondiale.

4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Euro MDF Board, Fédération européenne de l'industrie du contre-plaqué (FEIC), Confédération européenne de l'agriculture (CEA), Fédération européenne des fabricants de panneaux de fibres, Institut européen de la foresterie, Fédération européenne des syndicats des fabricants de panneaux de particules (FESYP), Fédération française des importateurs du bois du nord (FFIBN), Fédération nationale du bois (FNB), Fédération française des bois tropicaux et américains (FFBTA), Organisation européenne des scieries (OES), Union sylvicole du sud de l'Europe (USSE) et Fonds mondial pour la nature (WWF).

5. Mme D. Pastizzi-Ferencic, Secrétaire exécutive adjointe de la CEE, a fait une déclaration au nom du Secrétaire exécutif, M. Y. Berthelot.

Adoption de l'ordre du jour (point 1)

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/TIM/88) a été adopté.

Mise en oeuvre du Plan d'action de la CEE (point 2) (TIM/1997/1)

7. Mme C. Cosgrove-Sacks, Directrice de la Division du commerce de la CEE, a informé le Comité de la réforme de la CEE et des propositions formulées par son Bureau à sa réunion d'avril 1997, relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action de la CEE en ce qui concerne le Comité.

8. Le Comité du bois a pris note du Plan d'action de la CEE et décidé de donner suite aux demandes de la Commission. Il a fait siennes les propositions du Bureau présentées dans le document TIM/1997/1. En particulier :

- Il a confirmé que ses deux organes subsidiaires, le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, devraient conserver leurs mandats et méthodes de travail actuels. Le Groupe de travail a pour rôle permanent de surveiller la fourniture d'informations sur le secteur des forêts, de la transformation du bois et des produits forestiers, et d'analyser ses tendances et son évolution.

Le Comité mixte offre un cadre d'activité souple et décentralisé à la coopération volontaire entre les pays, dans le contexte du développement durable du secteur forestier. Sa capacité à réagir rapidement à des situations nouvelles est attestée par la création de l'équipe de spécialistes des aspects socio-économiques de la foresterie, qui étudie les questions à soumettre à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe prévue au Portugal en 1998;

- Actuellement, le Comité comprend 11 équipes de spécialistes, chargées d'un mandat précis et de programmes limités dans le temps, ce qui correspond à la pratique encouragée par la Commission consistant à organiser des réunions officielles d'experts sur des questions déterminées. Cette méthode de travail s'est révélée efficace et économe des ressources du secrétariat, et devrait être maintenue;
- Le Bureau du Comité du bois, qui travaille en collaboration étroite avec celui de la Commission européenne de la FAO, couvre d'une manière satisfaisante l'ensemble des sous-régions et fonctionne selon les principes établis dans le Plan d'action, en ce sens qu'il surveille l'exécution du programme de travail, prépare les sessions et veille à éviter les doubles emplois avec d'autres organisations internationales;
- La session annuelle du Comité du bois devrait continuer à être limitée à trois jours, soit six demi-journées réparties sur quatre jours, bien que des exceptions puissent être nécessaires à l'avenir en cas de réunions communes avec la CEF; à compter de 1998, la session devrait se tenir dans la dernière semaine de septembre;
- Le Comité a accepté de tenir compte des quatre centres d'intérêt intersectoriel définis par la Commission; à cet égard, il a noté que les perspectives de développement durable dans son domaine d'intérêt étaient au coeur de toutes ses activités, que son programme faisait dans bien des secteurs une place particulière aux pays à économie en transition et que les milieux d'affaires participaient à ses travaux depuis le début. Par souci de commencer à assurer l'intégration des femmes, on a fait de la question de la "Situation de la femme dans le secteur forestier" le thème spécial de la session commune de 1996.

9. Le Comité a estimé pouvoir contribuer davantage à deux des questions d'intérêt intersectoriel auxquelles s'intéressait la CEE, à savoir l'intégration des femmes et la participation des milieux d'affaires. Il a demandé à son bureau de rédiger, pour sa prochaine session, des propositions allant dans ce sens. Pour ce qui est des questions liées aux différences entre les sexes, il a noté que le rôle des femmes était examiné par l'équipe de spécialistes des aspects socio-économiques, qui suggérera sans doute au Comité des idées d'action.

Thème spécial : Les marchés des produits forestiers certifiés (point 3)
(TIM/1997/2)

10. Le Comité a entendu des exposés sur les marchés des produits forestiers certifiés présentés par un groupe d'experts composé de M. E. Rametsteiner (Faculté d'agronomie, Vienne, Autriche), M. E. Hansen (Université d'Etat de l'Oregon, Corvallis, Oregon, Etats-Unis), M. C. Upton (SGS Forestry, Oxford, Royaume-Uni) et M. C. Elliott (Fonds mondial pour la nature, Gland, Suisse). Le Comité a remercié les orateurs et décidé de se pencher à nouveau sur cette question lors de l'examen de son plan de travail (voir par. 11 et 16).

Evolution du marché en 1997 et perspectives pour 1998 (point 4) (TIM/1997/3;
ECE/TIM/BULL/50/3)

11. Le Comité a passé en revue les marchés des produits forestiers en se fondant sur des informations et des statistiques nationales, sur les estimations des pays pour 1997 et 1998 et sur la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers* du secrétariat. Il a approuvé une déclaration sur l'état du marché en vue de sa diffusion dans un communiqué de presse, à une date rapprochée, et, ultérieurement, dans une publication. (Note du secrétariat : Le Comité a décidé d'inclure à l'avenir, dans son analyse des marchés, les tendances des marchés des produits forestiers certifiés en s'appuyant sur les informations fournies par les délégations sur l'évolution dans leur pays et sur des déclarations d'experts. Voir l'élément de programme 1.5.)

Aménagement forestier durable dans la région : contribution à la Conférence ministérielle de Lisbonne sur la protection des forêts en Europe et suivi du Groupe intergouvernemental sur les forêts (point 5) (TIM/1997/4)

12. Le Comité a examiné les activités qu'il menait en faveur d'une gestion durable des forêts, question à laquelle il avait accordé le rang de priorité le plus élevé. Il a été également informé de l'état des préparatifs de la Conférence ministérielle de Lisbonne et des conclusions de la première réunion du Forum international sur les forêts. Il a jugé que les activités décrites étaient pleinement conformes aux orientations établies au niveau régional dans le cadre du processus paneuropéen et au niveau mondial par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et qu'elles représentaient, de la part du Comité, une contribution appropriée et utile à ces initiatives. Il serait donc bon que les travaux se poursuivent suivant les indications données dans le document TIM/1997/4. Le Comité a estimé que les méthodes mises au point pour assurer la coopération entre les organisations internationales, instances permanentes, et les processus politiques, de caractère plus ponctuel, étaient tout à fait indiquées et efficaces.

Examen des activités menées depuis la cinquante-quatrième session et programme de travail pour 1998-2002 (point 6)

13. Le Comité a examiné ses activités sur la base d'un exposé qui avait été publié sous la cote TIM/1997/5) et d'éléments d'information plus détaillés qui figuraient dans les documents TIM/1997/5/Add.1 à Add.4. Il a approuvé son programme de travail, l'ordre de priorité des éléments de programme (annexe I) et la liste des réunions (annexe II).

a) Activités de la FAO et d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE intéressant le Comité du bois (TIM/1997/6)

14. Le Comité a été informé par M. K.H. Schmincke, Directeur de la Division des produits forestiers, des activités menées par la FAO dans le domaine de la foresterie, notamment de l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie de la FAO concernant la gestion des forêts.

15. Le Comité a été aussi informé des activités d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE dans des domaines le concernant. Il a pris note de ces informations et a décidé d'en tenir compte lorsqu'il examinerait son propre programme de travail.

b) Questions liées à la certification

16. Compte tenu du débat qui avait eu lieu dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour, le Comité a estimé que la question de la certification présentait un intérêt majeur et qu'il avait acquis une expérience particulière dans un domaine mal connu, celui des marchés des produits certifiés. En outre, les interactions de la certification et de la gestion durable des forêts étaient complexes et pourraient être analysées sous les auspices du Comité. Comme la question de la certification risquait de se poser dans toutes les parties de ce secteur, il vaudrait mieux, plutôt que de lui consacrer un élément de programme distinct, introduire dans plusieurs parties du programme une analyse de cette problématique. Le programme a été modifié en conséquence.

c) Publications

17. Le Comité a souligné que les "publications", notamment les études publiées à Genève sur le bois et la foresterie, étaient souvent le principal produit final d'importants programmes de coopération intergouvernementale, et donc l'objectif ultime de nombre de ses activités. Il importait donc au plus haut point que celles-ci soient largement disponibles, traduites et bien présentées, afin que le maximum de personnes puissent les utiliser. Il a donc engagé le secrétariat de la CEE, avec le concours de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), à n'épargner aucun effort pour veiller à ce que ces études soient traduites et publiées dans des délais raisonnables et sous une présentation satisfaisante.

18. Le Comité a pris acte avec satisfaction de la possibilité de consulter les documents de la session sur son site sur le réseau des services Internet (<http://www.unece.org/trade/timber>) et a souhaité voir se développer ce moyen de communication. A titre d'exemple, le rapport sur les travaux de la session, la déclaration sur l'état des marchés et les tableaux indiquant les prévisions du Comité concernant les produits forestiers devraient pouvoir être consultés sur le réseau le plus tôt possible. Le Comité a recommandé de tout mettre en oeuvre pour faire connaître ce service.

d) Analyse des ressources forestières en l'an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (Analyse 2000)

19. Le Comité a été informé des progrès accomplis dans la préparation de l'Analyse 2000. Il a noté que le stade préparatoire s'était achevé dans

les délais, que le questionnaire avait été envoyé aux pays et que les réponses des correspondants nationaux étaient attendues avant le 31 janvier 1998.

20. Le Comité a invité instamment les pays à fournir à leurs correspondants nationaux pour l'Analyse 2000 un appui matériel et politique suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche, et notamment les fonds nécessaires pour qu'ils puissent participer à la réunion spéciale de novembre 1997 et donner les informations requises.

21. Le Comité du bois a pris note avec gratitude de la contribution faite par certains pays pour l'Analyse 2000 et a prié instamment les pays d'examiner plus avant le point de savoir s'ils sont en mesure de fournir d'autres ressources pour aider le secrétariat à contrôler et analyser les réponses reçues.

22. Le Comité a prié le secrétariat d'établir les contacts nécessaires avec le processus de Montréal en vue d'instituer une coopération analogue à celle qui existe déjà avec le processus paneuropéen.

e) Assistance forestière aux pays en transition

23. Le Comité a invité instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait à fournir au secrétariat des informations sur l'aide en matière de foresterie accordée aux pays en transition, en vue de leur introduction dans la base de données créée dans le cadre de l'application de la résolution H3, et les pays qui l'avaient déjà fait à actualiser périodiquement leurs informations.

24. Le Comité a prié instamment tous les pays qui élaboraient des programmes d'assistance aux pays en transition (tant donateurs que bénéficiaires) de tenir compte, au stade de la planification, des secteurs prioritaires et des activités en cours indiqués au secrétariat, à Genève, afin de faire en sorte que l'aide soit bien ciblée et ne fasse pas double emploi avec d'autres programmes d'assistance.

25. M. K. Neterda (République tchèque) a dit que son pays offrait d'accueillir un atelier sur les problèmes de certification à l'intention des pays en transition à l'automne 1998 (date et lieu à déterminer). Cette proposition a été acceptée avec gratitude.

f) Voyage d'étude dans les pays Baltes

26. Mme A. Bergquist (Suède), Vice-Présidente du Comité du bois, a fait un compte rendu du voyage effectué dans les pays Baltes pour étudier leur secteur des forêts et des industries forestières (4-9 mai 1997). Le Comité a chaleureusement remercié l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, les pays hôtes, dont la magnifique organisation avait assuré le succès du voyage.

27. Le Comité a accueilli avec satisfaction une proposition d'organiser le voyage de 1998 en Carélie, aussitôt après la session de la CEF qui se tiendra en Finlande. Il a demandé aux autorités finlandaises et russes de prendre les dispositions nécessaires, de concert avec le secrétariat.

28. L'Irlande a offert d'accueillir un voyage d'étude en 1999 sur la foresterie de plantation, les questions d'environnement et les usines modernes de transformation du bois.

g) Réunion de l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés

29. M. B. Hillring (Suède), chef de l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés, a présenté les résultats de deux réunions, les dispositions envisagées pour soumettre un rapport au Comité et un projet d'atelier en Turquie en 1998. Etant donné l'importance croissante du recyclage des fibres de bois et l'évolution dans le domaine de l'énergie, ainsi que les questions politiques complexes soulevées par cette évolution, par exemple celle de la coordination des politiques concernant divers secteurs, le Comité a décidé de faire de ces sujets le thème spécial de sa prochaine session et a demandé à l'équipe de préparer le débat. Il a décidé en outre de prolonger le mandat de l'équipe d'un an, jusqu'en 1999, un atelier étant prévu vers la fin de 1998, dont le rapport serait communiqué à la cinquante-septième session du Comité, en 1999.

h) Equipe mixte CEE/FAO de spécialistes des relations publiques dans le secteur de la foresterie et des industries forestières

30. Mme B. Sanness (Norvège), chef adjoint de l'équipe mixte CEE/FAO de spécialistes des relations publiques dans le secteur de la foresterie et des industries forestières, a exposé au Comité les activités de l'équipe : étude sur les campagnes de relations publiques des industrie productrices de matériaux de substitution du bois, publication sur les fiches récapitulatives sur les industries forestières des pays, suivi des relations publiques en faveur de produits assuré par les organes directeurs, et extension du réseau de l'équipe aux pays d'Europe méridionale. L'équipe a entrepris l'élaboration d'un projet de forum mondial des spécialistes de la communication dans le secteur de la foresterie pour examiner les résultats de l'étude et d'autres questions.

i) Atelier sur la commercialisation

31. M. I. Bobko (Biélorus) a noté qu'un atelier du Comité du bois sur la commercialisation des produits forestiers dans les pays en transition se tiendra à Arkhangelsk (Fédération de Russie) en 1997; cet atelier sera coparrainé par la Finlande et l'Administration d'Arkhangelsk. Le Biélorus a offert d'accueillir un atelier sur le même thème en 1998, à condition qu'un coparrainage suffisant d'autres pays et organisations puisse être obtenu.

j) Coopération dans le domaine des statistiques forestières

32. Le Comité a réaffirmé son vif désir de voir s'intensifier la coopération entre toutes les organisations s'occupant de statistiques forestières. Il a encouragé une coopération plus soutenue entre les organisations actives dans ce domaine, probablement à travers le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

k) Mandats des équipes de spécialistes

33. Le Comité a demandé au secrétariat de fournir aux fins d'un examen futur du programme, une série de mandats et de fiches d'information à jour concernant les diverses équipes, cela pour faciliter les discussions et la prise de décisions.

l) Etudes sur les perspectives

34. Le Comité a noté avec regret qu'à quelques exceptions près il avait fallu suspendre le travail consacré aux études sur les perspectives en attendant que l'équipe de Genève dispose de tout son effectif, mais que ce travail sera repris dès que le poste vacant aura été repourvu. Compte tenu de l'importance de ces études, le Comité a demandé instamment à la FAO de compléter le plus tôt possible l'effectif de l'équipe de Genève.

Election du Bureau (point 7)

35. Le Comité a réélu M. N.A. Bourdine (Fédération de Russie), Président, et Mme A. Bergquist (Suède) et M. G. Siegel (Autriche), Vice-Présidents, pour la période à courir de la fin de la session en cours à celle de la cinquante-sixième.

Questions diverses (point 8)

36. Le matin du jeudi 9 octobre a été consacré à des exposés techniques des membres du secrétariat sur les activités prioritaires suivantes : analyse des ressources forestières-an 2000 (zone tempérée et zone boréale), Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, des communications et des informations concernant le Comité du bois. Ces exposés avaient pour but de faire mieux comprendre les travaux en cours et d'offrir la possibilité d'établir un dialogue informel sur les problèmes.

Adoption du rapport sur les travaux de la session (point 9)

37. Le Comité a adopté son rapport sur la base d'un projet présenté par le secrétariat.

Date de la prochaine session (point 10)

38. Conformément aux dispositions du Plan d'action de la CEE, selon lesquelles les sessions des organes subsidiaires principaux devraient se tenir pendant la période de janvier à septembre, il a été décidé de tenir la prochaine session du Comité du 28 septembre au 1er octobre 1998.

ANNEXE I

PREMIERE PARTIE

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL INTEGRE DU COMITE DU BOIS DE LA CEE
ET DE LA COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS DE LA FAO POUR 1998-2002

Ce programme est exécuté par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, ainsi que par leurs organes subsidiaires ci-dessous, qui se réunissent environ tous les deux ans :

- Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (1998, 2000)
- Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (1999, 2001)
- Le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la Commission européenne des forêts (1998, 2000)
- Le Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* - (1999, 2001).

* * *

**A. PROGRAMME DE BASE : SURVEILLANCE ET ANALYSE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU SECTEUR DES FORETS ET DES PRODUITS FORESTIERS DANS LA REGION**

**1.1 Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur,
y compris publication du *Bulletin du bois* (priorité 4)**

Description : Les informations sur la production, le commerce et les prix du bois rond et des produits forestiers ainsi que sur les incendies de forêts sont régulièrement recueillies et diffusées.

Méthode de travail : les statistiques sont recueillies chaque année auprès des pays et publiées dans le *Bulletin du bois* (six numéros par an). La collecte des données est coordonnée avec la FAO à Rome et EUROSTAT (et éventuellement d'autres organisations, par exemple l'OIBT, à l'avenir) et les résultats sont partagés par les trois organisations. L'ensemble du système est revu par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts lors de ses sessions biennales.

Durée : Activité permanente

1.2 Analyse des ressources forestières - an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (priorité 5)

Description : Des informations sur les ressources forestières des zones tempérée et boréale (y compris dans les pays développés n'appartenant pas à la région de la CEE) seront rassemblées et publiées dans le cadre de l'évaluation globale de ces ressources faites par la FAO, sous la direction

du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts.

Méthode de travail : Les résultats d'un questionnaire qui a été envoyé aux correspondants nationaux en 1997 seront publiés en 1999. Ce questionnaire a été préparé sous la supervision d'une équipe de spécialistes en tenant compte des recommandations de la Consultation d'experts qui a eu lieu à Kotka (Finlande) en juin 1996. Une réunion spéciale sera organisée en novembre 1997 afin d'informer les correspondants nationaux de la réalisation, de l'analyse et de l'interprétation des réponses reçues. A chaque étape, une coopération étroite sera maintenue avec le Département des forêts de la FAO et d'autres organisations actives dans ce domaine.

Durée : Activités permanentes, examen en 2003

1.3 Gestion durable des forêts dans la région : appui au suivi de la CNUED et au processus paneuropéen pour la protection des forêts (priorité 1)

Description : Le Comité et la Commission fourniront l'appui nécessaire au suivi de la CNUED, y compris les activités de la Commission du développement durable, du Forum intergouvernemental sur les forêts et du processus paneuropéen de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts. En particulier, la Commission examinera périodiquement les politiques forestières des pays et certaines questions politiques pertinentes, telles que la certification de la gestion durable des forêts, afin de passer en revue l'application au niveau national des dispositions de la CNUED et du processus paneuropéen, et de fournir un soutien aux concepteurs des politiques nationales. Le Comité et la Commission collecteront et analyseront des données intéressant les résolutions H1 et H2 de la Conférence d'Helsinki, notamment en ce qui concerne les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts, et appuieront le rapport à présenter à la conférence de Lisbonne sur ce sujet.

Méthode de travail : A chaque session de la Commission européenne des forêts, les représentants présentent des rapports nationaux intérimaires conformément au schéma établi par le Comité exécutif. Avant d'être présentés, ces rapports font l'objet d'une synthèse de la part du secrétariat. A sa session de 1998, la CEF examinera les résultats de la Commission du développement durable intéressant l'Europe, les questions pertinentes relatives à l'Europe, et formulera des recommandations concernant la stratégie de la FAO d'un point de vue européen. En outre, le secrétariat, en accord avec le comité général de coordination du processus paneuropéen et en coopération avec les autres organisations internationales intéressées, notamment la FAO, l'UE, l'OCDE et le PIC-Forêts, fournira des données en rapport avec les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts adoptés à Helsinki. Les sources existantes, notamment l'analyse des ressources forestières, seront utilisées dans la mesure du possible et pourront être modifiées afin de mieux contribuer au processus paneuropéen. Etant donné la grande importance qu'il y a à bien informer le public et à entretenir de bonnes relations avec lui dans l'intérêt de la gestion durable des forêts, une équipe de spécialistes s'efforcera de créer une image positive du secteur forestier, conformément au mandat qui figure dans l'annexe au document TIM/R.280:FO:EFC/96/16. Une équipe de spécialistes, agissant sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT, fournira

un élément à intégrer à une éventuelle résolution sur les aspects sociaux du secteur forestier de la conférence de Lisbonne.

Durée : Jusqu'en 1999

1.4 Activités en faveur des pays en transition, y compris la coordination de l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (priorité 6)

Description : Le Comité et la Commission fourniront une assistance aux pays en transition afin d'encourager le processus de réforme économique et de transition vers une économie de marché dans le secteur des forêts et des produits forestiers. Les sujets et les thèmes de ce programme seront conformes aux priorités et aux besoins identifiés par les pays concernés. En particulier, le Comité et la Commission participeront à l'application de la résolution H3 relative à l'assistance aux pays en transition en surveillant et en analysant cette assistance, en particulier de façon à déterminer si elle correspond aux besoins et aux priorités véritables des pays.

Méthode de travail : Le travail est dirigé par une équipe de spécialistes qui se réunit à intervalles réguliers (prochaine réunion en novembre 1997 en Slovaquie). Le secrétariat, en tant que coordonnateur international pour l'application de la résolution H3 recueille, stocke et analyse les informations et fait régulièrement rapport aux organismes directeurs et, selon que de besoin, aux réunions organisées dans le cadre du processus paneuropéen. Une base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie est établie et son contenu est accessible. Le Comité et la Commission exécutent une large gamme d'activités, en particulier des ateliers, dont le calendrier et l'organisation peuvent être modifiés et qui sont consacrés à deux grands thèmes :

- La création d'institutions, y compris la mise en place d'infrastructures juridiques et de moyens d'action;
- Le développement d'entreprises fonctionnant selon les règles du marché et dont les activités ne portent pas atteinte à l'environnement.

Un atelier sur la certification de la gestion durable des forêts et les marchés des produits certifiés dans les pays en transition se tiendra en République tchèque, à l'automne 1998.

Durée : Jusqu'en 1999

1.5 Etude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme (priorité 2)

Description : Le Comité analyse en permanence les tendances à court terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers et établit des perspectives à court terme en vue de fournir aux gouvernements et au secteur des produits forestiers des informations et des évaluations exactes et à jour.

Méthode de travail : A sa session annuelle, le Comité du bois examine les tendances et les perspectives à court terme des marchés des produits forestiers en se fondant sur des estimations communiquées par les délégations et sur la revue annuelle du marché des produits forestiers, préparée par le secrétariat, qui fait le point des tendances au cours de l'année précédente. Une analyse des tendances du marché, approuvée par le Comité, est publiée. Dans son analyse des marchés, le Comité examine aussi les tendances des marchés des produits forestiers certifiés en s'appuyant sur des informations fournies par les délégations sur les tendances qui se dessinaient dans leur pays ainsi que sur des déclarations faites par des experts.

Durée : Activité permanente

1.6 Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois (priorité 3)

Description : Le Comité et la Commission préparent, suivent et mettent régulièrement à jour des projections et des prévisions des tendances à long terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers ainsi que de l'interaction entre ces diverses tendances, de façon à évaluer si l'offre à long terme de bois en Europe permettra de répondre à la demande. Le Comité et la Commission entreprendront également une étude des perspectives de l'offre et de la demande des biens et services des forêts autres que la production de bois. Les travaux sont supervisés et guidés par le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie des forêts et des statistiques forestières.

Méthode de travail : La cinquième étude des tendances du bois en Europe (ETTS V) a été publiée et diffusée en 1996. La session commune de 1996 a examiné ses résultats et ses incidences sur le plan politique. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE a évalué l'ensemble du processus. Une équipe de base, qui sera chargée d'examiner les études prospectives et les données, tiendra sa première session en 1998. Sous la direction de cette équipe, le secrétariat exécutera les recommandations du Groupe de travail dès que le groupe de Genève disposera de tout son effectif.

Une étude de la situation des biens et services autres que le bois, composée de rapports nationaux établis selon un mode de présentation commun, sera préparée par une équipe de spécialistes et diffusée en 1997.

Une équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés analysera les influences et interactions des faits nouveaux survenus dans les domaines technologique et législatif touchant le recyclage, l'énergie et les marchés du bois, conformément au mandat proposé dans le document TIM/R.281/Add.4; FO:EFC/96/17/Add.4. Le Comité tiendra, à sa cinquante-sixième session, un débat spécial qui s'appuiera sur les conclusions de cette analyse.

Durée : Activité permanente

B. DOMAINES DE COOPERATION INTERGOUVERNEMENTALE SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION ET/OU DU COMITE

2.1 Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (priorité 7)

Description : Le Groupe de travail recense les besoins de statistiques internationales dans le secteur des forêts et des produits forestiers et élabore des programmes pour y répondre, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la comparabilité; il établit des méthodologies pour la collecte et l'analyse de l'information et des statistiques; il entreprend des projets dans le domaine de l'économie et des statistiques intéressant la foresterie et les produits forestiers.

Méthode de travail : Le Groupe de travail se réunit tous les deux ans et donne des avis aux organes directeurs et au secrétariat sur la mise en oeuvre des travaux dans ce domaine. En particulier, il est chargé de diriger l'exécution, dans son domaine de compétence, des éléments de programme 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6.

Durée : Activité permanente

2.2 Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (priorité 8)

Description : Le Comité mixte aide les pays, notamment ceux qui, selon ses organes directeurs, nécessitent une attention prioritaire, à développer leurs activités forestières dans le cadre du développement durable. Pour cela, il encourage la coopération internationale en ce qui concerne les aspects technique et économique ainsi que l'organisation de la gestion et de l'exploitation des forêts, de même que la formation des agents forestiers à l'abattage et aux opérations forestières.

Méthode de travail : Les activités du Comité mixte sont dirigées par le Comité directeur, qui se réunit tous les ans. Elles concernent trois domaines : la gestion (par exemple l'utilisation de la forêt à des fins multiples, les questions écologiques et économiques, la commercialisation, les systèmes d'information), la technologie (par exemple le génie forestier, les activités sylvicoles ne portant pas atteinte à l'environnement et économiquement saines, l'abattage et le transport du bois) et la formation (par exemple pour les travailleurs, les superviseurs et les responsables dans des domaines tels que l'ergonomie appliquée, l'hygiène industrielle et les aspects sociaux de la foresterie). Une grande partie du travail est réalisée par des équipes de spécialistes qui font rapport lors des sessions du Comité mixte et du Comité directeur. Le programme de travail détaillé du Comité mixte pour 1997-2001 est publié dans le document TIM/EFC/WP.1/AC.1/20.

Durée : Activité permanente

2.3 Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (priorité 9)

Description : *Silva Mediterranea* fournira à la FAO et aux pays membres de la région méditerranéenne des conseils pour la mise en oeuvre du Programme d'action forestière pour la Méditerranée et encouragera, par l'intermédiaire de réseaux de recherche, l'échange d'informations ainsi que la coordination de la recherche dans des domaines présentant un intérêt pour la foresterie méditerranéenne.

Méthode de travail : *Silva Mediterranea* agira, lors de ses sessions ordinaires (dont la dix-septième se tiendra en Turquie en 1997) et entre ses sessions en tant qu'instance intergouvernementale pour la coordination, le suivi et l'orientation du Programme d'action forestier pour la Méditerranée. Il contribuera à l'identification des activités internationales prioritaires pour la région ainsi qu'à l'élaboration de ces activités et au suivi de leur exécution. Six réseaux de recherche sont actuellement en service et portent sur les incendies de forêt, les essences principales de la sous-région (pins parasols, cèdres et, depuis peu, chênes-lièges), d'autres essences polyvalentes, et le choix des peuplements de résineux méditerranéens destinés à la production de semences pour les programmes de reboisement.

Durée : Activité permanente

2.4 Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la FAO (priorité 10)

Description : Le Groupe de travail a pour tâche de rassembler des informations, de collecter de la documentation sur les techniques, de suivre l'évolution de la situation, d'échanger des données d'expérience et d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la gestion durable et la conservation des écosystèmes montagneux. L'activité concerne principalement la gestion durable et la sécurité des écosystèmes montagneux, et en particulier la régularisation des torrents, la lutte contre les avalanches, la délimitation des zones à risque, la cartographie et les systèmes d'alerte avancée.

Méthode de travail : Le Groupe de travail a un rôle important dans le suivi du programme Action 21 et contribue à l'action de la FAO en tant que responsable de l'exécution des tâches prévues au chapitre 13 de ce programme, consacré aux écosystèmes montagneux. Il tiendra sa vingt et unième session en République tchèque en mai/juin 1998. Les principaux domaines d'activité seront la gestion durable des écosystèmes montagneux, l'amélioration des moyens d'existence dans les régions de montagne, conformément aux vœux de la CNUED, les activités liées aux accords internationaux sur les montagnes ainsi que la maîtrise et la surveillance des risques et des catastrophes.

Durée : Activité permanente

DEUXIEME PARTIE

Projets susceptibles d'être exécutés à une date ultérieure

(Voir décision O(45) de la CEE et rapport complémentaire contenant les points de vue et les propositions de la CEE à la Commission spéciale du Conseil économique et social, E/ECE/1150/Rev.1, par. 131.)

Tendances structurelles des marchés des produits forestiers et de la structure et de la capacité des industries forestières

Description : Le Comité et la Commission étudient les tendances à moyen terme (3 à 5 ans) de la production, de la consommation, du commerce et des prix des principaux produits forestiers ainsi que la structure et la capacité des industries du sciage et des panneaux dérivés du bois, afin que les gouvernements puissent être informés en permanence des tendances structurelles du secteur des produits forestiers.

Travail fait et à faire : Des études à moyen terme sont menées successivement par secteur, selon un cycle triennal. Elles comprennent (chaque fois pour les panneaux et une fois sur deux pour le sciage), les résultats des études sur la structure et la capacité du secteur considéré. La publication des études à moyen terme a été suspendue en attendant que l'effectif du bureau de Genève soit au complet.

ANNEXE II

**LISTE PROVISOIRE DES REUNIONS DE 1998 ET 1999 INSCRITES
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE DU BOIS**

Note : Les réunions sont divisées en deux catégories : celles suivies de la lettre (A) sont ouvertes aux délégations ou représentants autorisés de tous les Etats membres de la CEE ainsi que d'autres pays membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations accréditées auprès de la CEE (ou de la FAO ou de l'OIT dans le cas de réunions organisées conjointement par ces deux organisations). Les réunions suivies de la lettre (B) sont réservées aux pays participant à l'activité en question ou aux particuliers désignés à cette fin par les pays, par exemple les membres des équipes de spécialistes. Un calendrier à jour des réunions du Comité peut être consulté sur le site suivant : (<http://unece.org/trade/timber>).

1998

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
21-22 avril	Genève	Réunion commune du Bureau du Comité du bois et du Comité exécutif de la Commission européenne des forêts (B)
20-24 avril	La Bastide des Jourdans (France)	Séminaire sur les formations forestières présentant des difficultés de réalisation (A)
Avril (dates à confirmer)	Genève	Equipe de spécialistes de l'Analyse des ressources forestières - an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (Analyse 2000) (B)
4-8 mai	Pologne	Première Conférence de la Baltique sur les incendies de forêt (B)
9-13 septembre	Banska Stiavnica (Slovaquie)	Séminaire sur l'amélioration des conditions de travail et l'accroissement de la productivité dans le secteur forestier (A)
14-16 septembre	Zvolen (Slovaquie)	Vingt-deuxième session du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (A)
Septembre (dates à confirmer)	Ort (Autriche)	Séminaire FAO/Autriche sur la planification et la gestion des travaux forestiers à l'intention des pays en transition (A)

28 septembre - 1er octobre	Genève	Cinquante-sixième session du Comité du bois de la CEE (A)
Octobre (dates à confirmer)	Carélie (Finlande, Fédération de Russie)	Voyage d'étude du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, dans le cadre de la vingt-neuvième session de la CEF (A)
Octobre ou novembre (dates à confirmer)	Italie (à confirmer)	Séminaire sur la récolte du bois et des produits forestiers non ligneux dans la région méditerranéenne (A)
Octobre ou novembre (dates à confirmer)	République tchèque	Atelier sur les questions de certification à l'intention des pays en transition (B)
A déterminer	Minsk (Biélorus)	Atelier sur la commercialisation des produits forestiers dans les pays en transition (B)
A déterminer	Canada	Equipe de spécialistes de la réduction des atteintes des travaux forestiers aux écosystèmes (B)

1999

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
Avril (dates à confirmer)	Genève	Réunion commune du Bureau du Comité du bois et du Comité exécutif de la Commission européenne des forêts (B)
26-28 mai	Genève	Vingt-deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (A)
Juin ou septembre (dates à confirmer)	Ossiach (Autriche)	Atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois à l'aide de grues à câble (A)
20-24 septembre	Pessac (France)	Séminaire sur les travaux forestiers de demain (A)
27-30 septembre	Genève	Cinquante-septième session du Comité du bois de la CEE (A)
